

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 91

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 24 mai 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Elaboration du schéma directeur d'assainissement collectif
- Attribution du marché de prestations intellectuelles

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'analyse des offres, expose à l'assemblée que sur le périmètre actuel de la compétence assainissement collectif de la CCHMV (Aussois, Avrieux, Villarodin-Bourget, Modane, Fourneaux, Le Freney et Saint-André), les schémas directeurs d'assainissement communaux datent de 1999 à 2006. Il convient donc de mettre à niveau ces documents.

L'objectif est la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement collectif (SDA) sur le périmètre actuel d'exercice de la compétence assainissement collectif de la CCHMV.

Le SDA doit permettre d'établir :

- Un diagnostic de la situation actuelle (inventaire, mises à jour et informatisation des plans sous SIG, campagne de mesure haute saison/ basse saison),
- Modélisation des réseaux,
- Campagne de mesure haute saison/ basse saison, recherche des ECP,
- Détermination des ECPP et surface active,
- Un plan pluriannuel d'investissement en fonction des priorités définies par l'étude notamment suppression des éventuels rejets directs au milieu naturel par temps sec et diminuer ceux par temps de pluie,

- Diminution des consommations électrique au niveau de la STEP et de l'ensemble des postes de relevage (17),
- Un diagnostic du fonctionnement du système d'assainissement,
- Elaboration d'un diagnostic permanent et un schéma directeur d'assainissement proposant des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions hiérarchisées et chiffrées avec mesure de leur impact sur le prix de l'eau,
- Mise à jour du zonage des eaux usées : carte intercommunale du zonage de l'assainissement collectif : synthèse des cartes communales de zonage de l'assainissement + notice du zonage.

Le schéma directeur est un véritable outil de gestion et de programmation pluriannuelle pour la collectivité qui doit permettre de déterminer et cerner les éventuels dysfonctionnements et insuffisances ainsi que les améliorations à apporter et les solutions envisageables afin de disposer d'un système d'assainissement cohérent et pérenne à l'échelle du territoire de la CCHMV.

C'est un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation. La cohérence avec les documents d'urbanisme existants ou projetés doit être assurée.

La CCHMV souhaite ainsi s'assurer que le service est rendu dans des conditions règlementaires et techniques satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer à l'être dans l'avenir.

L'étude doit être réalisée avec le souci de :

- fournir l'information la plus complète, la plus fiable et précise possible,
- donner une vision claire et pédagogique des solutions d'amélioration envisageables, hiérarchisées en fonction des enjeux et quantifiées financièrement.

Le marché de prestations intellectuelles est à conclure pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché.

La Commission d'analyse des offres s'est réunie à deux reprises pour donner son avis sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Commission propose d'attribuer le marché de prestations intellectuelles au groupement de sociétés SAFEGE SUEZ CONSULTING (mandataire) / EPODE pour un montant de 169 466,00 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu la proposition d'attribution de la Commission d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** le marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif au groupement de sociétés SAFEGE SUEZ CONSULTING (mandataire) / EPODE pour un montant de 169 466,00 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le marché de prestations intellectuelles à venir ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 03 juin 2022.

Le Président
Christian SIMON

